



Autres domaines d'intervention

Autres interventions

Le service gère également les dossiers de demande de réfection de façade.

Une aide financière de 8euro/m2 peut être apportée pour la réfection des façades se situant dans le périmètre du centre ville

Permissions de voirie et autorisations de stationnement.

2 cas de figure :

? La permission de voirie concerne les matériels ou les ouvrages ayant une emprise sur le domaine public et impliquant des travaux dans le sol ou le sous-sol de la voie : -

- création d'un accès par busage de fossé,
- création d'un branchement particulier au réseau d'eau potable ou d'assainissement,
- création d'un bateau (abaissement du trottoir pour accéder à une propriété privée),
- création d'une évacuation d'eaux pluviales sous le trottoir,
- palissades de chantier enfoncées et scellées dans le sol de la voie publique, etc.

? Le permis de stationnement correspond à une occupation du domaine public sans ancrage, ni travaux au sol :

- stationnement de bennes à gravats,
- stationnement d'échafaudages,
- Stationnement provisoire de véhicules ou d'engins (déménagements, travaux).
- étalages, terrasses de café-restaurant, camion de vente, bungalow de vente, cirques, manèges, etc.

